



Montreuil, le 17 juin 2016

Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°101-17/06/2016

Madame la Ministre,

À plusieurs reprises et dans différentes instances ces derniers mois, a été abordé le sujet du cadre d'emploi spécifique des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

Lors de la dernière séance du conseil supérieur, en réponse à la déclaration du syndicat CFDT, vous avez précisé que le sujet avait été acté en 2005.

La CGT souhaite par la présente réaffirmer aujourd'hui et encore son attachement au maintien de ce cadre d'emploi en effet « spécifique ».

Il constitue en effet la seule véritable garantie pour les agents issus de ce cadre d'emploi d'exercice de leurs missions dans les établissements d'enseignement.

Il est aussi la condition de leur appartenance pleine et entière à la communauté éducative de ces établissements.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,

Secrétaire général